

**CRÉDIT D'INVESTISSEMENT CHF 130'000 DESTINÉ À DES TRAVAUX DE RÉFECTION ET AU
RENOUVELLEMENT DES PLACES DE JEUX COMMUNALES**

Considérant,

- l'état général des places de jeux communales, lesquelles réclament un rafraîchissement,
- la volonté de l'Exécutif et de la commission des routes, travaux et emplacements communaux de procéder à la mise aux normes des installations actuelles et à en augmenter l'offre,
- les doléances recueillies des usagers et les interventions des conseillers sur l'entretien des jeux et le constat d'une offre insuffisante,
- le besoin exprimé par les parents des jeunes enfants de bénéficier d'une offre en adéquation avec leurs besoins, notamment des balançoires,
- le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission des routes, travaux et emplacements communaux du 18 décembre 2017,
- l'exposé des motifs,
- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du maire et des adjoints,

le Conseil municipal

DÉCIDE

À l'unanimité, soit par 13 voix pour :

1. De réaliser les travaux de réfection et de renouvellement des places de jeux.
2. D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 130'000 destiné à ces réfections et renouvellement.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous rubrique 3420.110, puis de la porter à l'actif du bilan, 3420.110, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette dépense au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dès 2019.

Bardonnex, le 6 février 2018

John GYGER, Président

